Approche Basée sur les Routes en Mauritanie

L'Approche basée sur les routes (ABR) est un cadre stratégique de réponse transfrontalier développé par le HCR et l'OIM afin de mieux comprendre et répondre aux mouvements mixtes le long des routes clés. Elle vise à fournir une protection de manière anticipée, renforcer la résilience des populations et réduire la dépendance aux voyages dangereux et aux déplacements irréguliers.

Pour atteindre ces objectifs, l'approche est structurée autour de six piliers principaux, soutenus par des éléments facilitateurs.

La Mauritanie est située sur la Route Atlantique de l'Afrique de l'Ouest (WAAR), qui traverse également : le Maroc, le Sahara occidental, la Mauritanie, le Burkina Faso, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger, le Sénégal et la Gambie, la destination finale étant le territoire espagnol via les îles Canaries.

PILIERS PRINCIPAUX DE L'APPROCHE BASÉE SUR LES ROUTES (RBA)

1. Accueil et admission sensibles à la protection
2. Systèmes d'asile et gestion de la migration
3. Protection et assistance, lutte contre la traite des personnes
4. Inclusion et développement
5. Voies sûres, régulières et complémentaires
6. Retour, rapatriement volontaire et reintegration

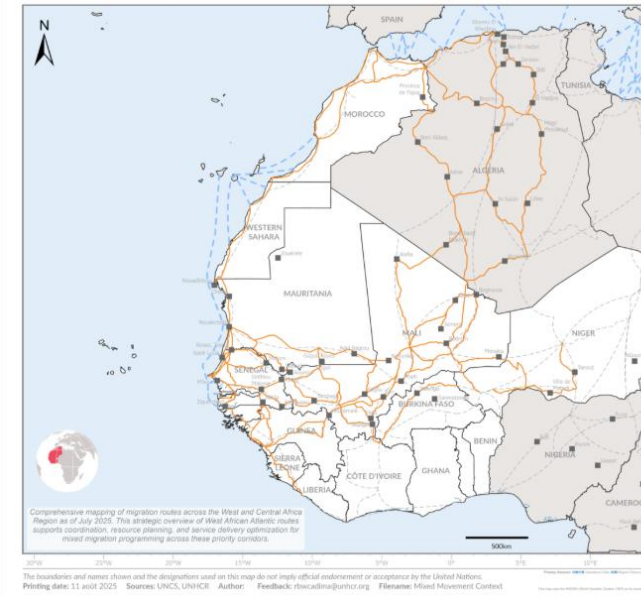

PARTENAIRES CLÉS DU HCR

- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Croix-Rouge Française
- Autorités mauritaniennes

UNHCR MAURITANIA'S PRIORITIES

1. Renforcer l'accès à la protection et à l'assistance le long des routes clés grâce à une meilleure identification et orientation des personnes.
2. Améliorer la collecte de données et l'analyse concernant les besoins de protection internationale des personnes en mouvements mixtes.
3. Communication stratégique et transparence pour sensibiliser aux risques et aux alternatives aux déplacements irréguliers.
4. Renforcer le partenariat avec les acteurs juridiques (par exemple, cliniques juridiques, facultés de droit, barreaux) afin de promouvoir l'accès égal à l'information et au conseil juridique.

Contexte Opérationnel

Les mouvements mixtes de l'Afrique vers l'Afrique du Nord, puis vers l'Europe restent principalement encadrés par les efforts des gouvernements visant à prévenir et réduire ces déplacements. En Afrique du Nord, ces mesures incluent une augmentation **des arrestations et détentions, des expulsions, ainsi que des débarquements**, affectant dans de nombreux cas des personnes ayant des besoins de protection internationale. Dans ce contexte, **l'espace de protection s'est encore détérioré** en **Mauritanie et dans les pays voisins**. Les besoins humanitaires aigus et l'accès limité aux services de base et aux opportunités socio-économiques aggravent la vulnérabilité des migrants, demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes en déplacement.

En 2024, les mouvements par mer vers les îles Canaries depuis l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ont plus que doublé par rapport à la même période en 2023 (46 056 personnes). Un changement notable a été l'augmentation du nombre de Maliens, avec environ 12 895 Maliens arrivant aux îles Canaries cette année-là. Cette tendance s'est poursuivie au cours des premiers mois de 2025, avec **environ 24 447 personnes arrivées aux îles Canaries au 31 août 2025**. Cependant, le nombre de départs depuis la Mauritanie a récemment diminué, avec seulement 7 % (1913 personnes) arrivant aux îles Canaries après être parties de Mauritanie durant la période avril-août, contre 75 % pour les quatre premiers mois de l'année. La plupart de ces personnes sont des Maliens fuyant la violence communautaire et les conflits, et sont donc susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale. En 2024, environ 730 décès en mer ont été enregistrés, contre 400 sur la même période en 2023, et 201 décès ont été enregistrés jusqu'à présent cette année. Cependant, les ONG indiquent que des milliers d'autres décès se produisent le long de cette route, avec des bateaux qui disparaissent en mer. À ce jour, **plus de 2100 personnes ont été débarquées à Nouadhibou et Nouakchott**, et 750 ont reçu une assistance pour des affaires liées aux arrestations. Le HCR et ses partenaires ont procédé à des opérations de tri et de contrôle dans les ports et centres de détention, en attendant la mise en service des Centres Temporaires d'Accueil pour Étrangers (CATE). Ces efforts ont été soutenus par la formation de 200 fonctionnaires sur la protection et les mouvements mixtes, incluant les membres de l'Instance nationale contre la traite des personnes, les forces de l'ordre, les gardes côtes et d'autres autorités concernées. En mai 2025, une mission conjointe de l'Approche basée sur les routes (ABR) a été conduite avec la participation du HCR, de l'OIM et d'autres parties prenantes, établissant les bases pour la coordination inter-agences et la prise en charge nationale du cadre ABR.

Depuis l'adoption de la loi n° 2024-038, qui a modifié des dispositions clés de la loi n° 65-046 du 23 février 1965 concernant les mesures pénales liées à l'immigration, le HCR a reçu un nombre croissant de signalements d'arrestations et d'expulsions en Mauritanie. Bien que le gouvernement ait assuré que les demandeurs d'asile et réfugiés ne sont pas ciblés par ces opérations, le HCR et son partenaire juridique sont intervenus pour faciliter la libération de plus de 700 réfugiés et demandeurs d'asile arrêtés entre février et juillet 2025. Durant la même période, le HCR a documenté 74 cas de refoulement confirmés ou possibles vers le Mali et le Sénégal. En réponse, le HCR et son partenaire juridique ont mis en place des interventions juridiques rapides pour assurer la libération des personnes à risque d'expulsion et ont interagi directement avec les autorités de détention pour faciliter l'accès et les orientations vers des services compétents. Le HCR a également renforcé sa présence sur le terrain, développé des outils pour améliorer les circuits de référence et le suivi des cas. Des consultations communautaires régulières sont menées afin que les interventions soient informées par l'expérience vécue et les recommandations des populations affectées. Le HCR continue de soutenir le gouvernement

mauritanien afin qu'il puisse honorer ses obligations internationales, en tant que signataire de **la Convention régissant les aspects particuliers des problèmes des réfugiés en Afrique** (OUA, 1969), de **la Convention relative au statut des réfugiés** (1951), ainsi que des engagements pris lors du **Forum mondial sur les réfugiés** (2023)**.** Ces engagements incluent l'élaboration d'une législation nationale sur l'asile, l'inclusion des réfugiés, ainsi que la ratification de la Convention relative au statut des apatrides (1954) et de la Convention sur la réduction de l'apatridie (1961), entre autres. La Mauritanie a également signé une **Déclaration conjointe établissant un partenariat migratoire entre la République islamique de Mauritanie et l'Union européenne**, afin de renforcer la gestion des flux migratoires et d'assurer l'accès à l'asile. La coopération de la Mauritanie avec l'Union européenne et la FIAP (Fondation Internationale et Ibéro-Américaine pour l'Administration et les Politiques Publiques) a été essentielle pour promouvoir des approches de gestion de la migration sensibles à la protection.

Activités Principales

En réponse aux mouvements le long de la route atlantique ouest-africaine, le HCR met en œuvre une approche fondée sur les routes, ayant pour objectif de renforcer l'accès à la protection, en particulier la protection assurée par les États, pour les personnes déplacées de force et les apatrides.

Conformément au Cadre d'engagement OIM/HCR, le HCR collabore étroitement avec l'OIM ainsi qu'avec d'autres organisations telles que le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR), le HCDH et l'ONUDC. Le HCR priorise le soutien aux ministères gouvernementaux impliqués dans la gestion des flux migratoires et le développement socio-économique, ainsi qu'aux organisations de la société civile, locales et communautaires. À Nouadhibou, le HCR participe également au Groupe de travail sur les mouvements mixtes, visant à coordonner une réponse multipartite aux débarquements, en collaboration avec l'OIM.

Pilier 1 – Accueil et admission sensibles à la protection

Pour assurer l'adéquation de sa réponse en matière de protection, le HCR surveille l'accès des réfugiés au territoire mauritanien, à travers des missions transfrontalières le long de la Route Atlantique de l'Afrique de l'Ouest (WAAR) afin de suivre les tendances et identifier les lacunes et solutions avec l'OIM et d'autres acteurs tels que le HCDH. Le HCR intervient également dans la prévention et la réponse aux détentions et refoulements, grâce à des activités de sensibilisation, de suivi de la protection et d'identification des personnes ayant besoin de protection. Ces actions contribuent à améliorer les données et analyses, permettant de mieux comprendre les profils et les dynamiques changeantes des déplacements, et d'adapter les réponses en conséquence.

Pilier 2 - Systèmes d'asile et gestion de la migration

Dans le cadre de son soutien technique continu au gouvernement mauritanien, le HCR se concentre également sur le renforcement des capacités gouvernementales en matière d'asile, et plaide pour l'accroissement de l'accès aux personnes susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale. Cela comprend des activités conjointes de registre et de documentation HCR-ANRPTS, ainsi que le renforcement des capacités de la Commission consultative nationale sur les réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection (CNCRPP), notamment par la participation aux sessions de la commission et l'organisation de formations au niveau local, régional et central. De plus, conformément

au protocole d'accord signé en 2022 entre le HCR et le ministère de l'Intérieur, le HCR effectue les procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) pour le compte du gouvernement, avec 891 décisions rendues entre janvier et août 2025.

Enfin, en mai 2025, le gouvernement mauritanien a adopté de nouvelles Procédures Opérationnelles Standard (POS) relatives aux opérations de recherche et de sauvetage ainsi qu'au traitement des migrants lors des débarquements, fournissant une base juridique pour des réponses coordonnées aux mouvements mixtes. Ces POS reconnaissent le rôle de l'OIM et du HCR et permettent aux deux organisations d'accéder aux personnes récemment débarquées afin d'assurer une identification correcte des personnes ayant besoin d'une protection internationale. Ces développements sont complétés par l'ouverture prévue des Centres Temporaires d'Accueil pour Étrangers (CATES) à Nouadhibou et Nouakchott, en octobre 2025, qui serviront de structures clés pour l'accueil initial et le tri des personnes débarquées le long de la route Atlantique.

Pilier 3 - Protection et assistance, lutte contre la traite des personnes

Dans le cadre de son devoir de protection, le HCR travaille à adapter les modalités de traitement des cas aux schémas de déplacement et à un espace de protection restreint, et alerte sur les dangers associés aux déplacements irréguliers vers d'autres destinations.

Pour renforcer l'identification sûre et l'orientation vers des services multisectoriels et des voies légales, ainsi que consolider les processus de référence entre partenaires, le HCR apporte un soutien aux volontaires communautaires et aux initiatives dirigées par la communauté dans le pays, à travers de petites subventions et des formations ciblant les enfants, les jeunes, les femmes à risque et les personnes ayant des besoins spécifiques. De plus, le HCR coordonne les Réseaux de Protection Communautaire afin de soutenir l'identification et le tri sécurisés des personnes ayant besoin d'une protection internationale le long de la route. Une attention particulière est accordée aux personnes ayant des besoins spécifiques, telles que les enfants non accompagnés et séparés, les survivants de violences (y compris les violences basées sur le genre – VBG), et les victimes ou personnes à risque de traite. Pour garantir l'accès aux services vitaux, une ligne d'assistance téléphonique disponible 24h/24 pour les réfugiés et demandeurs d'asile a été établie en 2021. Entre janvier et août 2025, 2039 appels ont été traités.

Enfin, le HCR a élaboré une cartographie des services existants et des Réseaux de Protection Communautaire dans tous les sites, ainsi que des supports de communication visant à sensibiliser aux risques et aux alternatives aux déplacements irréguliers, disponibles en anglais, arabe et français.

Piliers 4, 5 et 6 - Inclusion et développement, voies sûres, régulières et complémentaires, ainsi que retour volontaire.

Enfin, dans le cadre de son Approche basée sur les routes, le HCR investit dans des solutions durables, qui comprennent:

- Cohabitation pacifique et accès aux services de base, pour lesquels le HCR travaille avec les partenaires et le gouvernement afin de faciliter l'inclusion des réfugiés dans la protection sociale, l'emploi, l'éducation et les services de santé, en alignement avec les engagements de la Mauritanie lors du Forum mondial sur les réfugiés. Par exemple, en 2025, 88 étudiants bénéficient de bourses DAFI.
- Réinstallation, avec l'identification des réfugiés présentant des besoins aigus et ne pouvant pas bénéficier d'une protection suffisante en Mauritanie. Cela peut inclure les survivants de violences basées sur le genre, les personnes en situation de handicap et d'autres personnes à haut risque de marginalisation. En 2024, 75 réfugiés sont partis en réinstallation : 68 aux États-

Unis, 1 aux Pays-Bas, 1 au Canada et 5 en France. En janvier 2025, 4 réfugiés sont partis en réinstallation aux États-Unis. Cependant, 156 personnes déjà acceptées pour la réinstallation aux États-Unis restent en attente de départ, car le programme de réinstallation américain a été suspendu par la nouvelle administration. Au cours de la même année, trois cas supplémentaires (4 personnes) ont été soumis sous le quota non alloué du Bureau régional, aboutissant à l'acceptation de deux personnes : une par la France et une par les Pays-Bas. En août 2025, 96 personnes identifiées comme éligibles sont en attente d'une opportunité de réinstallation.

- Voies complémentaires**,** par le soutien à l'accès à l'éducation à l'étranger, à la réunification familiale et aux programmes de mobilité professionnelle, et;
- Retour volontaire**,** en collaboration avec l'OIM.

CONTACTS

Charline Blin, Associée chargée des relations extérieures, Nouakchott
blin@unhcr.org, Tel: +222 28 88 21 05

UNHCR operation - Facebook - Twitter